Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026026-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine
Secrétaire de Séance : Mme Yvette HOUSSIN

12 2026 -026 MARCHE PUBLIC (1.1)_RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'EAUX USEES DE LA RUE SAINT-CYR - ATTRIBUTION DES LOTS

Dans le cadre de la réalisation du renouvellement du réseaux d'eaux usées (EU) sur l'ensemble de la Rue de Saint-Cyr, il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n° 2025-065 en date du 10 Octobre 2025, il a notamment été décidé:

- De valider l'Avant-Projet (AVP)
- D'autoriser M le Maire, ou son représentant, à effectuer et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations,
- D'autoriser M le Maire, ou son représentant, à déposer toutes demandes d'aides relatives à ces opérations.

A cet effet, et avec le concours du Bureau d'Etude SAFÉGE, Maitre d'œuvre de l'opération, une consultation a été lancée le 8 décembre 2025 pour une remise des offres fixée au vendredi 23 janvier 2026 à 12h00.

Montant prévisionnel des travauxet ventilation des lots :

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026026-DE

	TRANCHE FERME Secteur Nord	TRANCHE OPTIONNELLE Secteur Sud
N° 01 - Canalisations et accessoires	380 767,00 € HT	327 263,00 € HT
N° 02 – Essais et contrôles	4 748,00 € HT	3 700,00 € HT

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur Technique: 60 %
- Prix: 40 %

Suite au téléchargement de 30 dossiers, la consultation a fait l'objet de 6 questions ayant reçues des réponses.

Le registre de dépôt fait mention de la réception de 12 offres dématérialisées.

Après ouverture des plis, les éléments ont été transmis au Bureau d'Etude SAFÉGE le lundi 26 janvier 2026 pour procéder à l'analyse des offres.

Lors de l'analyse des offres, une phase de questions/réponses et de négociations est intervenue entre le maitre d'œuvre et les candidats.

Suite à la présentation de l'analyse des offres après négociation, par l'équipe de maitrise d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 13 février 2026 à 17h00 propose:

- D'affermir la tranche optionnelle
- D'attribuer les lots comme suit:

	Entreprises	TRANCHE FERME Secteur Nord	TRANCHE OPTIONNELLE Secteur Sud	TRANCHES FERMET ET OPTIONNELLE
N°01- Canalisations et accessoires	SATEC Environnement	314191.00 € HT	215802.00 € HT	529993.00 € HT
N°02 – Essais et contrôles	CEQ (Contrôle Environnement Qualité) Ouest	3511.00 € HT	2610.00 € HT	6121.00 € HT

Il est décidé par le Conseil Municipal :

- D'approuver le choix des entreprises retenues
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à attribuer le marché aux entreprises présentant l'offre la mieux-disante.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 26 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER